



DECISION DU MAIRE

N° 026-2023 à 031-2023 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;

Vu la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;

Vu la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;

Considérant les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;

Considérant l'avis de la commission ADS du 15 mai 2023.

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°026-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0020, déposée le 6 avril 2023 par Maître MANIGAND et CHIBI, notaires à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AI 81, situé 4 rue Mozart.
- N°027-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0022, déposée le 20 avril 2023 par Maître Julien VUITON, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 329, situé 533 avenue de Bresse.
- N°028-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0023, déposée le 25 avril 2023 par Maître Matthieu ADRIEN, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AO 280, AO 279, AO 278, AO 277, AO 293, AO 294, AO 295, AO 296 et AO 297, situé 261 rue de Schutterwald.
- N°029-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0024, déposée le 9 mai 2023 par Maîtres Stéphane VIEILLE, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), d'un bâti sur terrain propre, cadastré C 921P, situé Le Mont.

- N°030-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0025, déposée le 9 mai 2023 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à BOURG EN BRESSE (Ain), d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 11 et AK 532, situé 353 rue Nungesser et Coli.
- N°031-2023 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134423A0026, déposée le 3 avril 2023 par Maître Sébastien PEROZ, notaire à MEZERIAT (Ain), d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 250, situé 149 rue Lamartine.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 16 mai 2023,

Le Maire,
Guillaume FAUVET

